



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2005 – PROJET D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION

Le conseil de direction a évalué le rapport du directeur concernant les résultats de l'exercice financier 2005. Il note que l'Agence a :

- Continué à progresser dans la mise en œuvre de sa perspective à moyen terme 2004-2006.
- Mis en œuvre son programme de travail 2005 conformément aux objectifs et aux résultats escomptés en accord avec le conseil de direction. Le rapport indique que l'ETF a réalisé 95% des résultats escomptés tels que définis dans le programme de travail, dont 75% réalisés fin 2005 et 20% réalisés début 2006.
- Exécuté ses activités dans le cadre budgétaire adopté par le conseil. En particulier, l'ETF a engagé plus de 98,54% de sa subvention annuelle de 18 500 000 euros allouée par la Commission. Dans ce contexte, le conseil note la norme de coût-efficacité fixée par l'ETF aux termes de laquelle plus de 80% de ses recettes ont été investis directement dans des activités opérationnelles et moins de 20% dans des frais généraux administratifs.
- Maintenu un niveau élevé de réponse à la Commission, en répondant à 127 demandes des services de celle-ci. Le conseil note que cela représente une légère réduction par rapport aux 169 demandes de 2005, due essentiellement à la transition dans la programmation entre les actuels instruments de relations extérieures et les nouveaux, censés entrer en vigueur en 2007. Cependant, le conseil apprécie également le taux de satisfaction de 97% exprimé par les services de la Commission concernant les réponses de l'ETF à leurs demandes.
- Continué à développer son expertise par des contributions scientifiques à des conférences, des publications "phare", un partage de connaissances et des initiatives de formation interne.
- Consolidé sa visibilité et sa capacité de communication par un soutien aux institutions de l'UE, des visites d'études et des événements au profit de parties prenantes dans des pays partenaires, ainsi que par la poursuite de l'amélioration de son site web. Le conseil note que l'ETF a impliqué directement plus de 1 400 parties prenantes dans ses activités et enregistré plus de 450 000 visites à son site web en 2005.
- Maintenu un niveau élevé d'assistance technique au programme Tempus, dont le traitement de plus de 2 500 candidatures, 1 800 rapports et un soutien apporté à plus de 2 200 projets en cours.
- Développé un cadre pilote pour permettre aux donateurs, en particulier dans les États membres, de bénéficier de l'expertise et des produits générés par l'ETF. Le conseil attend avec intérêt les résultats de ce projet en 2006.

Le conseil salue les progrès accomplis par l'Agence dans l'évaluation des risques découlant de son environnement. Le conseil note en particulier les risques inhérents à l'environnement opérationnel de l'ETF, et notamment l'instabilité politique dans ses régions partenaires en 2005, ce qui a occasionné certains retards dans l'exécution du programme de travail. Le conseil reconnaît également les risques inhérents à l'environnement complexe de l'ETF en matière de gestion financière et de gouvernance. Le conseil invite l'ETF à mettre un système adéquat en place pour atténuer ces risques.

Le conseil apprécie les progrès accomplis par l'ETF dans ses systèmes de gestion et de contrôle interne. Il reconnaît également les actions engagées par l'ETF pour apporter une solution aux réserves (émises dans le précédent rapport annuel d'activité) concernant la gestion des finances opérationnelles et des contrats de travail du personnel. Toutefois, le conseil note aussi les retombées du rapport du

service d'audit interne, ainsi que les 19 recommandations de celui-ci pour renforcer le système de gestion de l'ETF. Il accueille avec satisfaction la nomination de l'unité d'audit interne de l'ETF et exhorte l'ETF à régler les problèmes soulevés par le service d'audit interne en 2006 en mettant en œuvre un plan d'action à cette fin et en faisant régulièrement rapport au conseil à ce sujet.

Le conseil reconnaît également le rapport final de l'ETF sur le plan d'action découlant de l'évaluation externe 2002-2003, ainsi que les mesures prises par l'organisation pour remédier aux observations émises par la Cour des comptes européennes sur les comptes de 2004. Le conseil attend avec intérêt les résultats de l'évaluation externe 2005-06 et les observations de la Cour concernant les comptes de 2005 pour mesurer les progrès accomplis par l'Agence dans ces domaines.

Le conseil accueille favorablement la déclaration du directeur qui donne l'assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le rapport annuel d'activité 2005 ont été utilisées aux fins prévues et conformément au principe de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires concernant la légalité et la régularité des transactions sous-jacentes. Cependant, le conseil prend également note des réserves émises par le directeur concernant l'environnement de la gestion opérationnelle et financière de l'ETF. Le directeur est invité à mettre des mécanismes en place pour atténuer les risques inhérents à ces réserves, le cas échéant en concertation avec la Commission. Le conseil invite le directeur à faire rapport sur les progrès accomplis en la matière.

À la lumière des observations ci-dessus, le conseil de direction adopte le rapport annuel d'activité 2005 de l'ETF, sous réserve de clarifications ultérieures sur le projet de comptes provisoires (annexe 5.1) et sous réserve d'avis de la Cour des comptes sur lesdits comptes. À ces conditions, le conseil de direction demande que le rapport soit transmis, accompagné de la présente analyse, au Parlement européen, au Conseil, à la Commission, au Comité économique et social européen et à la Cour des comptes.